Dynamitage de la DGFiP !
Retrait des fiches mutations du DG

Le directeur général a présenté les évolutions à venir en matière de mutations. Dans une totale hypocrisie, il présente ses décisions comme si elles étaient guidées par l'intérêt des agents, alors qu'il entend uniquement donner plus de latitude à l'administration dans la gestion de la pénurie des effectifs.

La DG ne prévoit rien de moins qu'une remise en cause totale des actuelles règles de mutations pour laisser la part belle à l'arbitraire des directeurs locaux :

- Les cadres A, B et C seraient désormais affectés au département ! Ce serait la fin des RAN, après une étape d'élargissement de certaines d'entre elles… Ce serait aussi la fin des affectations selon les « missions /structures »
- La règle de l'ancienneté, présentée comme une des « *rigidités qui fixent les règles d'affectation* » ne serait plus garantie, l'administration se prévalant des nécessités de service pour y déroger
- Le mouvement complémentaire C serait supprimé
- Le délai de séjour serait rallongé à 2 ans entre deux mutations pour l'ensemble des agent-e-s ! Il s'appliquerait aux mouvements nationaux et locaux. Ainsi, les agent-e-s muté-e-s dans le mouvement général du 1er septembre 2018 ne pourraient muter qu'à partir du 1er septembre 2020 !!!
- Le délai serait de 3 ans sur un poste de 1ere affectation (après recrutement ou promotion dans une autre catégorie)
- les postes « *à profil* » seraient remplacés par des postes « *au choix* ». En effet, les agents sélectionnés sur les postes « *à profil* » restent actuellement interclassés à l'ancienneté administrative, ce qui n'est pas le cas sur les postes « *au choix* ». Cette mesure est symptomatique de la volonté de la DG de s'affranchir de toutes les règles !

Ce projet vise à accompagner toutes les restructurations qui, via l'ASR (Adaptation des Structures et du Réseau), entraînent de nouvelles suppressions d'emplois : 1 648 suppressions d'emplois sont annoncées nationalement pour 2018, la déclinaison par département sera connue lors du CTR (comité technique de réseau) du 23/11/2017.
Toutes nos garanties devraient voler en éclat alors que nous devrons faire face, à partir de 2019, à des suppressions d'emplois encore plus massives, à des réformes de structures et des fermetures de postes.

C'est le démantèlement de la DGFiP qui est programmé.

Toutes ces mesures auront donc des conséquences graves sur tous les agents, y compris ceux qui, aujourd'hui, ne souhaitent pas changer d'affectation qui seront touchés, à terme, par des restructurations impliquant une mobilité forcée.

Les suppressions d'emplois : ça suffit !
Les restructurations incessantes et la casse de nos missions : ça suffit !
Les promotions et les rémunérations qui stagnent : ça suffit !
Les reculs sur nos règles de gestion : ça suffit !

Les agents avec leurs organisations syndicales exigent le retrait des fiches mutations de la DG

Nom Prénom	Service	Signature